



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le Président

Nice, le **23 SEP. 2015**

Madame, Monsieur,

Vous exercez votre mission avec efficacité et compétences au service de notre département. Je connais et j'apprécie votre engagement dans la mise en œuvre des politiques publiques voulues par les élus.

« Nul n'est contraint de faire carrière au service de l'Etat mais, pour ceux qui s'y consacrent, ce service est une noble et stricte obligation » disait le général de Gaulle. C'était avant la création, en 1983, de la fonction publique territoriale. Aujourd'hui, agents du Département, vous participez pleinement au service public et à la défense de l'intérêt général.

Pourtant, par méconnaissance du travail accompli et des résultats que vous avez obtenus, une volonté s'est exprimée, à maintes reprises au cours des mois écoulés, au plus haut niveau de l'Etat, de supprimer les départements. Si cette menace semble écartée, les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement réduisent nos ressources et limitent notre capacité à agir. Je vous dois, à cet égard, une complète transparence sur la situation et les mesures qui devront être prises.

La réduction de plus de 11 milliards d'euros de dotations aux collectivités en 3 ans annoncée l'année dernière par le gouvernement se traduira, dans les Alpes-Maritimes, par un effondrement de la dotation globale de fonctionnement du Département, qui passera de 130 millions d'euros en 2013 à 40 millions d'euros en 2017.

Et l'Etat ne s'arrête pas là, car il a décidé d'opérer des prélèvements sur nos recettes, notamment sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les reverser aux départements moins bien gérés que le nôtre : en 2015, ce seront 35 millions d'euros qui nous sont ainsi retirés.

La baisse des dotations de l'Etat amplifiée par la péréquation réduit fortement nos recettes et nous oblige à trouver de nouvelles marges de manœuvre pour garantir le service public attendu par nos usagers. Les efforts très importants que nous avons engagés depuis 2009 ont permis de limiter strictement les dépenses de fonctionnement mais ils ne suffiront pas face à l'ampleur de ce nouveau choc budgétaire. Il faut trouver de nouvelles pistes d'économies et de nouvelles solutions pour maintenir la qualité du service rendu au public à laquelle je vous sais très attachés. Pour ma part j'ai toujours recherché, avec la majorité départementale, à servir au mieux les habitants des Alpes-Maritimes en m'assurant notamment que les effets des mesures d'économies que nous avons dû mettre en œuvre ne se traduisent pas par une diminution de la qualité de nos prestations.

C'est pourquoi, parmi les mesures qui étaient envisagées j'ai décidé d'agir sur le temps de travail afin, notamment, d'assurer plus de présence des agents auprès des usagers.

Aujourd'hui, je veux vous informer personnellement de la volonté des élus de réformer le protocole relatif au temps de travail, afin de réduire les effets contraignants du régime des 35 heures sur le fonctionnement de l'administration départementale et retrouver des ressources internes.

En revenant seulement à la durée légale du temps de travail, soit 1607 heures annuelles, la collectivité gagnera un équivalent de 42 agents supplémentaires à temps plein, dès 2016. Cette mesure se traduira par un retour à 25 jours de congés annuels, conformément au droit du travail.

De même, la modification du régime de récupération des heures, dispositif ARTT, permettra de mieux maîtriser les dépassements de temps de travail et de réduire de moitié le nombre de jours pouvant être récupérés annuellement, soit 22 actuellement. Cette mesure nous permettra de gagner 86 équivalents temps plein.

Telles sont les mesures que je souhaitais vous annoncer. Les modalités d'application vont, bien entendu, être discutées avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

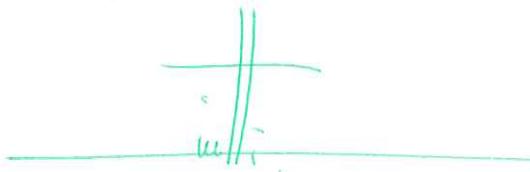
En contrepartie de ces efforts, je tiens, malgré la contrainte budgétaire, à maintenir un niveau élevé d'action sociale à votre bénéfice : un soutien constant aux actions du comité des œuvres sociales (COS) que l'on nous envie, la crèche au sein du Centre administratif, les chèques déjeuner et les bons cadeaux de fin d'année, la protection sociale des agents... Ces actions sont toutes mises en œuvre dans un souci d'améliorer votre qualité de vie au travail.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension du contexte actuel et des enjeux pour que l'effort individuel demandé et attendu permette le maintien d'un service public de qualité, en dépit des restrictions budgétaires imposées aux Départements.

Je suis certain que vous mesurez la nécessité de réformer le cadre actuel de notre fonction publique territoriale pour en assurer la pérennité.

Je tenais à porter à votre connaissance ces choix difficiles mais courageux et indispensables, avant le prochain comité technique qui en débattrait et à vous renouveler mon engagement constant à vos côtés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mon entier soutien.



Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes
Président du Conseil Départemental